

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 janvier 2016

ÉCONOMIE BLEUE - (N° 3178)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 119

présenté par
M. Arnaud Leroy

ARTICLE 12 TER

I. – À la première phrase de l’alinéa 2, supprimer le mot :

« permettre »

II. – En conséquence, à la fin de la même phrase du même alinéa, supprimer les mots :

« en tant que de besoin ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.